

[Français]

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur le président...

M. l'Orateur: Je crois que l'honorable député de Bellechasse invoque le Règlement.

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, au sujet du rappel au Règlement de l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Whelan), je voudrais dire que c'est sans malice que j'ai fait mes remarques. Mais étant donné qu'elles s'imposaient et qu'il est possible, au Canada, d'avoir des traducteurs compétents, je souhaite que l'on prenne, à l'avenir, les mesures nécessaires, pour que copies de ces déclarations importantes soient au moins disponibles à la Chambre des communes dans les deux langues officielles au moment où elles sont faites.

* * *

[Traduction]

RADIO-CANADA

L'INTERDICTION D'UN PROGRAMME EN GAÉLIQUE— RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, je demande à la Chambre son consentement unanime pour proposer une motion aux termes de l'article 43 du Règlement. Tous les députés, peu importe leur affiliation politique, voudront sûrement l'appuyer.

La Société Radio-Canada a récemment pris une initiative qui a ébranlé les assises mêmes de la culture en Nouvelle-Écosse. Cette initiative, empruntant la forme d'un édit de Lister Sinclair, vice-président de Radio-Canada, consistait à interdire l'emploi du gaélique à une émission de divertissement hebdomadaire radiodiffusée au Cap Breton.

Des voix: Quelle honte!

● (1120)

M. Muir: Vous comprendrez sûrement, monsieur l'Orateur, le danger inhérent à pareille décision. Je ne voudrais pas voir se déclencher une guerre de clans entre les MacEachen et les Sinclair, ou d'autres Écossais, au point où nous en sommes sur la scène internationale. J'exhorte donc tous les députés à m'appuyer pour obtenir le rétablissement de cette émission sous sa forme originale et je propose donc, appuyé par le député de Cape Breton-East Richmond (M. MacInnis), que la question soit renvoyée au comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

Permettez-moi d'ajouter, avant de reprendre mon siège, combien je regrette que le président du Conseil privé, spécialiste réputé en matière de langue, culture et folklore gaéliques, ne soit pas à la Chambre en ce moment car il appuierait sûrement cette motion.

Des voix: Bravo!

Hausses du prix des autos

M. l'Orateur: La motion, présentée aux termes de l'article 43 du Règlement, exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Je crois que la Chambre est unanime. Je ne suis pas sûr de pouvoir trouver la motion dans la déclaration du député. Peut-être est-elle en gaélique quelque part.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: D'autre part, les députés l'ont entendue. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

L'INDUSTRIE

LES MAJORATIONS DE PRIX ANNONCÉES PAR FORD DU CANADA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Merci, monsieur l'Orateur. J'espère que nous réussirons à obtenir la même unanimité pour la motion suivante, également présentée en vertu de l'article 43 du Règlement. Cette question des plus urgentes et pressantes se pose après la révélation faite aujourd'hui que l'augmentation moyenne de \$139 du prix des automobiles de modèle 1974 fabriquées par la Société Ford du Canada excède l'augmentation du prix des mêmes automobiles aux États-Unis. Voilà bien qui favorise l'inflation, mais, ce qui est plus grave encore, c'est que cette initiative élargit l'écart injustifiée existant entre les prix des automobiles au Canada et aux États-Unis, en violation absolue de l'engagement contracté par cette société envers le ministre de l'Industrie et du Commerce.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je suppose que le député en arrive à sa motion.

M. Broadbent: A l'instant même, monsieur l'Orateur. Je propose donc, appuyé par le député de Toronto-Lakeshore (M. Grier):

Que la Chambre demande au ministre de l'Industrie et du Commerce de convoquer sur-le-champ à Ottawa le président de la Société Ford du Canada pour lui demander d'annuler les augmentations de prix annoncées.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Le consentement est-il unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité.